

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 95.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 10.—

# Le Droit d'auteur

89<sup>e</sup> année - N° 10  
**Octobre 1976**

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

---

## Sommaire

### UNION DE BERNE

- **Bahamas.** Déclaration de continuité à la Covention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée à Bruxelles le 26 juin 1948 . . . . . 238

### LÉGISLATIONS NATIONALES

- **Pologne.** Loi modifiant la loi sur le droit d'auteur (n° 184, du 23 octobre 1975) . . . . . 238

### ÉTUDES GÉNÉRALES

- Réflexions sur le droit d'auteur et la protection du patrimoine culturel en Afrique (**E. Nana Kouanang**) . . . . . 239

### CORRESPONDANCE

- Lettre d'Algérie (**Ali Bencheneb**) . . . . . 242

### CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- Séminaire de l'Asie orientale et du Pacifique sur le droit d'auteur (Sydney, 15 au 20 août 1976) . . . . . 249

### BIBLIOGRAPHIE

- Aspects juridiques de la radiodiffusion par satellite (**Jean-Bernard Münch**) . . . . . 250  
— Reciprocidad Española en el Derecho Internacional de Autor (**Antonio Miserachs-Rigalt**) . . . . . 250

### CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . . 251

---

© OMPI 1976

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

---

## Union de Berne

### BAHAMAS

#### **Déclaration de continuité à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée à Bruxelles le 26 juin 1948**

##### *Notification du Gouvernement suisse aux gouvernements des pays unionistes*

Par lettre du 5 juillet 1976, parvenue au Gouvernement de la Confédération suisse le 27 du même mois, le Ministre des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas a déclaré que son Gouvernement se considérait comme étant lié à la Conven-

*Note:* Le Gouvernement des Bahamas n'a pas encore rempli la condition prévue par l'article 23(4) de l'Acte de Bruxelles (1948) de la Convention de Berne (choix de la classe de contribution).

tion de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Bruxelles le 26 juin 1948. Cette communication est fondée sur une déclaration d'application formulée en son temps par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conformément à l'article 26.1) de la Convention. Les Bahamas sont dès lors considérées comme partie à ladite Convention dès le 10 juillet 1973, date de leur accession à l'indépendance.

Berne, le 31 août 1976.

## Législations nationales

### POLOGNE

#### **Loi modifiant la loi sur le droit d'auteur**

(n° 184, du 23 octobre 1975) \*

*Article premier.* — L'article 26 de la loi du 10 juillet 1952 sur le droit d'auteur (*Dz. U.* n° 34, texte n° 234) a la teneur suivante:

« *Art. 26.* — Sous réserve des exceptions prévues par la présente loi, les droits patrimoniaux des auteurs s'éteignent à l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans à compter:

1° du décès de l'auteur et, dans le cas d'œuvres de collaboration, du décès du dernier auteur survivant;

2° de la publication d'un ouvrage anonyme ou paru sous un pseudonyme, à moins que l'auteur n'ait révélé antérieurement et publiquement sa qualité d'auteur;

3° de la publication de l'ouvrage, si les droits patrimoniaux appartiennent à une personne juridique.»

*Art. 2.* — La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976 et est également applicable aux œuvres sur lesquelles des droits patrimoniaux existaient à la date de son entrée en vigueur.

\* Cette loi a été publiée dans *Dziennik Ustaw PRL*, n° 34, du 29 octobre 1975. — Traduction de l'OMPI.

## **Etudes générales**

### **Réflexions sur le droit d'auteur et la protection du patrimoine culturel en Afrique**

E. NANA KOUANANG \*





## Correspondance

### Lettre d'Algérie

Ali BENCHENEB \*















## Chronique des activités internationales

### Séminaire de l'Asie orientale et du Pacifique sur le droit d'auteur

(Sydney, 15 au 20 août 1976)

Un Séminaire de l'Asie orientale et du Pacifique sur le droit d'auteur, organisé conjointement par le Gouvernement australien et certaines organisations non gouvernementales des milieux auteurs et éditeurs d'Australie, avec la coopération de l'OMPI et de l'Unesco, s'est tenu à Sydney du 15 au 20 août 1976.

Le but de ce Séminaire était de stimuler l'intérêt et la coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins dans la région de l'Asie orientale et du Pacifique, ainsi que de réaliser un forum pour la discussion et les échanges d'informations.

L'OMPI a apporté sa coopération par son représentant qui a prononcé une conférence sur « la protection des œuvres intellectuelles et les activités de l'OMPI dans ce domaine », présidé plusieurs séances de travail du Séminaire, participé activement aux délibérations et fourni aux participants de la documentation en la matière.

Les délégations au Séminaire provenaient des 14 Etats ou territoires suivants: Australie, Fidji, Hong-Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Thaïlande et Tonga. L'Unesco était représentée. La Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes (IFPI) avait envoyé des observateurs. En outre, assistèrent au Séminaire, à titre individuel, des avocats, conseillers juridiques et représentants d'associations ou organisations d'auteurs, d'éditeurs, de producteurs de disques, de producteurs de films, d'artistes, de journalistes, etc. Au total, environ 120 participants.

La délégation australienne, conduite par M. Lindsay J. Curtis, First Assistant Secretary, Commonwealth Attorney-General's Department, comprenait des représentants des milieux intéressés, ainsi que de l'Australian Copyright Council.

L'OMPI était représentée par M. Claude Masouyé, Directeur du Département du droit d'auteur et de l'information.

Les travaux ont été ouverts par The Honourable R. J. Ellicott, Q. C., M. P., Attorney-General du Commonwealth d'Australie, qui a également honoré de sa présence les réceptions offertes par le Gouvernement australien lors de l'ouverture et de la clôture du Séminaire.

Comme ce fut le cas lors d'un séminaire analogue, organisé à Tokyo en 1973 par le Gouvernement du Japon\*, l'ordre du jour comportait la présentation par chaque délégation gouvernementale de « country reports », c'est-à-dire de rapports relatant, pour chaque pays, l'état actuel de la législation sur le droit d'auteur et/ou les droits voisins, l'application de celle-ci, les relations internationales, les activités des groupements nationaux d'auteurs, de compositeurs, d'éditeurs et de producteurs de phonogrammes. En outre, des conférences ont été prononcées (dans l'ordre chronologique) sur les sujets suivants:

- les développements actuels dans la législation sur le droit d'auteur, par M<sup>lle</sup> Barbara Ringer (Register of Copyrights, Etats-Unis d'Amérique);
- les droits d'édition et les droits mécaniques sur les œuvres musicales et leur utilisation, par M. Colin Marks (Solicitor of the Supreme Court of New South Wales);
- les droits d'exécution publique sur les œuvres musicales et leur utilisation, par M. John Sturman (Managing Director, Australasian Performing Right Association — APRA);
- le droit d'auteur et les arts, par M. James Lahore (Senior Lecturer in Law, Monash University, Australia);
- les droits d'édition sur les œuvres littéraires et dramatiques et leur utilisation, par MM. David Catterns (Legal Research Officer, Australian Copyright Council) et George Fergusson (former President, Australian Book Publishers Association), le premier sur les aspects juridiques et le second sur les aspects pratiques de la question;
- le droit d'auteur et la radiodiffusion, par M. Yoshio Nomura (Chairman, Japanese Government Copyright Council);
- le droit d'auteur et les artistes interprètes ou exécutants, par M. Claude Pickford (former Executive Director, Australian Record Industry Association);
- l'application du droit d'auteur aux enregistrements sonores, par M. David Young (Director, International Federation of the Record Industry, Hong-Kong);

\* Voir *Le Droit d'Auteur*, 1973, p. 268.

— la protection du folklore, par MM. Peter Banki et Robert Edwards (membres du groupe de travail australien sur la protection du folklore aborigène).

Toutes ces conférences, ainsi que les rapports présentés par les délégations gouvernementales, ont donné lieu à de larges échanges de vues. Aucune résolution formelle n'a été soumise à l'approbation du Séminaire; mais, à la fin des travaux, le Secrétariat, dirigé par M. Harry G. Shore (Principal Legal Officer, Intellectual Property Branch, Commonwealth Attorney-General's Department), a remis aux participants un rapport résumant les interventions des orateurs et la discussion sur les différents sujets. Par ail-

leurs, il s'est dégagé des délibérations le sentiment unanime que le Séminaire de Sydney devait être suivi d'autres réunions de ce genre afin de poursuivre l'examen des problèmes de droit d'auteur et de droits voisins dans l'Asie orientale et du Pacifique et de renforcer la coopération dans cette région du monde, tant au niveau gouvernemental que sur le plan privé, en vue d'une meilleure protection de la propriété intellectuelle.

L'aimable hospitalité des autorités australiennes et leurs efforts pour assurer le plein succès de cette réunion furent particulièrement appréciés des participants à ce Séminaire de l'Asie orientale et du Pacifique sur le droit d'auteur.

## Bibliographie

**Aspects juridiques de la radiodiffusion par satellite**, par Jean-Bernard Münch. Un volume de 272 pages, 21 x 15 cm. Herbert Lang, Berne — Peter Lang, Francfort/M., 1975. Publications universitaires européennes, série II, sciences juridiques.

Parmi les ouvrages qui ont récemment traité des problèmes juridiques soulevés par la radiodiffusion par satellite, celui-ci est probablement l'un des plus complets. En effet, alors que cet ouvrage « s'en tient aux aspects du sujet relevant du droit international public et n'a pas la prétention d'éclairer le lecteur sur les données socio-politiques de la question », l'auteur passe en revue d'abord les éléments techniques du problème (l'espace électromagnétique, la radiodiffusion par satellite) et le régime juridique y relatif, ensuite la question du contenu des programmes et celle de la responsabilité et des sanctions, pour enfin traiter brièvement de la protection du droit d'auteur et des droits « voisins ».

Dans ce dernier chapitre, qui est d'un intérêt particulier pour nos lecteurs, une partie est consacrée à la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. En conclusion, l'auteur exprime l'espoir que la radiodiffusion par satellite pourra, en matière de droit d'auteur ou de droits voisins, bénéficier des progrès accomplis jusqu'à son avènement et que, dans une faible mesure, elle contribuera à une unification des législations nationales sur une base régionale.

En ce qui concerne l'éventuelle adoption d'une convention universelle relative à tous les aspects du problème, il

conviendrait — selon l'avis de l'auteur — de limiter une telle convention à quelques règles générales fondamentales et, pour le reste, de s'en remettre à des accords de portée régionale.

Une liste bibliographique très complète ainsi que divers documents figurent en annexe. M. S.

**Reciprocidad Española en el Derecho Internacional de Autor**, par Antonio Miserachs-Rigalt. Un volume de 430 pages, 23 x 16 cm. Edición del I. N. L. E., Madrid, 1975.

L'auteur de ce livre a eu pour objectif de présenter une « base de coordination » des systèmes de protection internationale du droit d'auteur, en vue d'établir le degré de la réciprocité applicable par rapport à l'Espagne dans ce domaine. Pour y arriver, il a fourni aux lecteurs, sous forme d'un résumé (*prontuario*) arrangé par ordre alphabétique des pays, d'abord quelques données de base (capitale, superficie, limites géographiques, nombre d'habitants, langue) et ensuite des renseignements relatifs à la législation nationale en vigueur et à l'appartenance aux conventions multilatérales ou bilatérales en vertu desquelles un traitement réciproque est assuré entre le pays concerné et l'Espagne. Un résumé très complet de la législation interne espagnole y figure également.

Plusieurs textes conventionnels, en version espagnole, ont été reproduits en annexe: Convention de Berne (Actes de Rome, de Bruxelles et de Paris), Convention OMPI, Convention universelle sur le droit d'auteur (texte de 1952 et texte révisé de 1971). M. S.

## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

1976

- 11 au 18 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 13 au 21 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire
- 18 au 22 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 19 au 22 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 25 au 29 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 1<sup>er</sup> au 8 novembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comités intérimaires
- 8 au 19 novembre (Stockholm) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 23 au 30 novembre (Genève) — Union de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental pour la révision de la Convention de Paris
- 29 novembre au 3 décembre (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 29 novembre au 10 décembre (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 6 au 9 décembre (Lusaka) — Conférence diplomatique pour l'adoption d'un accord instituant une Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone
- 8 au 17 décembre (Lusaka) — Conférence sur la législation de l'Afrique anglophone en matière de propriété industrielle et son Comité des questions de brevets et son Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels
- 8 au 17 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 13 au 17 décembre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts

1977

- 17 au 21 janvier (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 25 au 28 janvier (Genève) — Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT) — Comité intérimaire
- 25 au 28 janvier (Bangkok) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire asiatique sur les droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco
- 16 au 18 février (Colombo) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire régional sur la propriété industrielle
- 21 au 24 février (Colombo) — Programme technico-juridique permanent — Symposium mondial sur l'importance du système des brevets pour les pays en voie de développement
- 21 au 25 février (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur les vidéocassettes  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 7 au 11 mars (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets
- 14 au 18 mars (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Comité permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (4<sup>e</sup> session)
- 28 mars au 1<sup>er</sup> avril (Paris) — Union de Berne — Groupe de travail sur la télévision par câble  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 18 au 22 avril (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services
- 25 au 29 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 2 au 6 mai (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 12 au 14 mai (Genève) — Union de Paris — Comité ad hoc de coordination des activités techniques
- 23 au 27 mai (Rabat) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire arabe sur le droit d'auteur  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco

- 23 au 27 mai (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V
- 6 au 10 juin (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet (Genève) — Union de Paris — Comité d'experts sur les programmes d'ordinateurs
- 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur l'examen systématique de la classification
- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conférence de représentants de l'Union de La Haye
- 2 au 18 novembre (Paris) — Union de Berne — Conférence diplomatique (ou Comité d'experts gouvernementaux) sur la double imposition des redevances de droit d'auteur  
*Note:* Réunion convoquée conjointement avec l'Uoesco
- 28 novembre au 5 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire
- 6 au 8 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de programmes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (organisée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 9 décembre (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur la rationalisation de la publication des lois et traités dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

### 1978

- 25 septembre au 2 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne

## Réunions de l'UPOV en 1976

Conseil: 13 au 15 octobre

Comité consultatif: 12 et 15 octobre

Comité directeur technique: 17 au 19 novembre

Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen: 16 novembre

*Note:* Toutes ces réunions ont lieu à Genève au siège de l'UPOV

## Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

### 1976

11 et 12 octobre (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration

11 au 16 octobre (Varna) — Syndicat international des auteurs — Congrès

9 au 11 novembre (Hakone) — Pacific Industrial Property Association — Congrès international

### 1977

14 janvier (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Comité exécutif et Assemblée générale

17 au 21 janvier (Strasbourg) — Conseil de l'Europe — Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision

1<sup>er</sup> au 4 mai (Amsterdam) — Union des conseils européens en brevets — Congrès et Assemblée générale

23 au 27 mai (Rio de Janeiro) — Association interaméricaine de propriété industrielle — Congrès

28 novembre au 5 décembre (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Comité intergouvernemental du droit d'auteur institué par la Convention universelle sur le droit d'auteur (révisée à Paris en 1971)